

Numéro d'Identification Fiscale : 408015000010066

PREMIERE (1^{er}) MISE EN DEMEURE
N° : 13/DTP /2025

Compte tenu des dispositions du marché N° 39/DTP/2025 du 20/07/2025, visé par la commission des marchés publics de la wilaya de Bouira sous le N° 248 du 14/07/2025, et visé par le contrôleur Budgétaire sous le N° 1568 du 08/05/2025, relatif au projet de :

Protection contre le chute de rochers sur la RN 33 entre le PK 36+700 et le PK 37+400.

Conclu entre Mr le ministre des travaux publics et des infrastructures de base, représenté par le directeur des travaux publics d'une part et l'entreprise **SARL GTP CAN ALGERIE** d'autre part:

- Vu l'ODS de notification du marché du 20/07/2025
- Vu l'ODS 01, de démarrage des travaux du 27/07/2025.
- Vu la lettre N° 4205/DTP/ 1380/SEEIB/2025 du 16/09/2025.
- Vu la Procès Verbal de réunion du 23/09/2025.
- Vu le retard dans l'avancement des travaux, par rapport au planning prévisionnel des travaux, sans aucun motif valable.
- À la suite des différentes visites de terrain effectuées par le maître d'ouvrage, il a été constaté que l'entreprise n'a manifesté aucun signe tangible d'accélération du rythme des travaux, et ce malgré les délais contractuels impartis. »

L'entreprise **SARL GTP CAN ALGERIE**, élisant domicile à : **cite des oliviers 1071 Logements, BT 72 EL Achour Alger**, est mise en demeure de prendre les dispositions nécessaires pour renforcer le chantier en moyens humains et matériels, afin d'augmenter la cadence des travaux, et ce, dans un délai de **huit (08) jours** à compter de la publication du présent avis dans la presse nationale.

Faute de quoi ,les mesures coercitives prévues par la réglementation en vigueur seront appliquées à son encontre .